



COMMUNE DE BOLBEC  
NATURE : CIRCULATION  
ST 2023 C N° 103

**TRAVAUX DE CAROTTAGE  
MESURES PROVISOIRES DE CIRCULATION  
RUE THIERS (RD 173), AVENUES LOUIS DEBRAY (RD 149) ET DU  
MARECHAL FOCH (RD 173)**

---

Le Maire de la Ville de BOLBEC,  
VU le titre 1 du livre 2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux pouvoirs du Maire en matière de police, notamment ses articles L.2213.1 à L. 2213.4,  
VU le Code de la Route,  
VU les arrêtés des 8 avril et 13 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,  
VU les arrêtés des 8 avril et 13 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 6 novembre 1992 relatifs à la signalisation routière temporaire,  
VU l'arrêté municipal n° 84 du 11 avril 2022 portant réglementation générale dans l'agglomération,  
VU l'avis favorable de la Direction des Routes,  
CONSIDERANT les travaux de carottage qui seront réalisés rue Thiers (RD 173), avenues Louis Debray (RD 149) et du Maréchal Foch (RD 173) par l'entreprise RINCENT BTP pour le compte du Département,  
COMPTE TENU de la nécessité d'assurer la sécurité publique,

**ARRETE :**

ARTICLE 1 : Dans l'emprise des travaux, la circulation, se fera sur :

- demi-chaussée, rue Thiers ;
- chaussée rétrécie et sera alternée par des feux tricolores, avenues du Maréchal Foch et Louis Debray

à compter du lundi 3 avril 2023 pour environ 2 mois.

ARTICLE 2 : L'entreprise RINCENT BTP sera chargée de la mise en place et du maintien des panneaux de signalisation, de pré-signalisation et des feux tricolores.

ARTICLE 3 : M. le Commandant de Police, M. le Directeur Général des Services et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BOLBEC, le *hrente mars deux mille vingt-trois. 1.*

Le Maire,



*[Signature]*  
Christophe DORÉ